



## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 7 OCTOBRE 2019 A 19H30

HOTEL DE VILLE  
Salle du Conseil municipal

### ORDRE DU JOUR

#### I/ MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

- 1.1/ Budget principal de l'exercice 2019 – Décision modificative n°1
- 1.2/ Attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement des portes et la réfection du parvis de la paroisse Sainte Bernadette de Chaville
- 1.3/ Effectifs communaux des emplois permanents et des emplois non permanents

#### II/ VIE LOCALE

- 2.1/ Contrat de délégation de service public de la restauration collective – Avenant n°2
- 2.2/ Attribution de subventions communales aux tiers
- 2.3/ Remise gracieuse de loyers à l'association « Chaville micro-crèches »
- 2.4/ Conseil de Vie Locale – Nomination de son Président

#### III/ CADRE DE VIE

- 3.1/ Signature de la Charte d'engagement pour une Métropole Nature
- 3.2/ Adhésion à l'association LES ECO MAIRES
- 3.3/ Adhésion au SIFUREP de la commune de Villiers-le-Bel au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »
- 3.4/ Adhésion au SIGEIF de la commune de Linas au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz
- 3.5/ Rapport d'activité 2018 de la Métropole du Grand Paris
- 3.6/ Modalités de paiement des redevances d'occupation ou d'utilisation privative du domaine public liées aux chantiers de construction et travaux divers
- 3.7/ Convention constitutive du groupement de commande de prestations de levés topographiques et de géodétection de réseaux
- 3.8/ Attribution du marché relatif à l'exploitation, la maintenance et les travaux neufs sur les installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments communaux
- 3.9/ Attribution d'une subvention à l'association Environnement Fausses-Reposes pour lutter contre le laurier du Caucase
- 3.10/ Convention de mise à disposition entre la Ville et l'Office National des Forêts des routes forestières des Bois Blancs et du Pavé de Meudon

#### IV/ AMENAGEMENT

- 4.1/ Rapport d'activité 2018 de la SEMADS
- 4.2/ Rapport d'activité 2018 de la Société Publique Locale « Seine Ouest Aménagement »
- 4.3/ Réitération de servitude de passage public piétonnier jouxtant l'Atrium
- 4.4/ Approbation du principe de déclassement du domaine public d'une partie du terrain et des bâtiments sis 50, rue Alexis Maneyrol

- 4.5/ Reconstruction d'un équipement public sur la propriété communale sise 50, rue Alexis Maneyrol – Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la société publique locale « Seine Ouest Aménagement » et désignation de membres au jury du concours de maîtrise d'œuvre
- 4.6/ Reconstruction d'un équipement sur la propriété communale sise 50, rue Alexis Maneyrol - Dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme par la Société Publique Locale « Seine Ouest Aménagement »
- 4.7/ Propriété communale sise 50, rue Alexis Maneyrol - Dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme sur une partie de cette propriété par la société COGEDIM PARIS METROPOLE
- 4.8/ Désaffectation, déclassement et classement dans le domaine privé de la Ville des locaux de l'ancienne crèche Marivel sise 143, Grande rue à Sèvres, en vue de sa cession à Hauts-de-Seine Habitat
- 4.9/ Programme immobilier de 21 logements locatifs sociaux sis 274-300, avenue Roger Salengro à Chaville - Garantie de l'emprunt souscrit par la SA d'HLM DOMAXIS
- 4.10/ Avis sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Chaville
- 4.11/ Institution de la taxe d'aménagement sur le périmètre du centre-ville
- 4.12/ Institution de la taxe d'aménagement au taux majoré sur un secteur jouxtant l'ancienne ZAC du centre-ville

#### **VI/ POINTS D'INFORMATION**

Point d'information n°1 / Mise à disposition d'agents communaux

Point d'information n°2 / Renforcement du tri sélectif à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019

#### **VI/ DECISIONS DU MAIRE**

Compte rendu des décisions municipales prises depuis la dernière séance, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales



Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville